

Convocations des Membres du Conseil municipal adressées individuellement par écrit à chacun d'eux pour la séance du 01 juin 2026 à 20 heures ayant pour objet : blason communal, tracteur et matériels communal, subvention au comité des fêtes, alarmes et extincteurs bât communaux, remplacement de Mme Vasseur et questions diverses.

L'an deux mil vingt-six et le 1^{er} juin à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Sylvain Pruvost, Maire, suite aux convocations adressées le 28/05/ 26.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Breuvart, absent excusé qui a donné pouvoir de voter en son nom à Monsieur Tellier.

BLASON :

Une proposition de nouveau blason communal est présentée. Les emblèmes historiques sont conservés, mais leur disposition est revue afin d'apporter davantage de modernité et d'épuration à l'ensemble.

Après vote, 9 voix pour et 2 abstentions (M. Tellier et par procuration M. Breuvart) L'assemblée accepte ce nouveau blason.

TRACTEUR COMMUNAL

Le tracteur communal, âgé de plus de 21 ans, nécessite de nombreuses réparations. Il a donc été décidé de le remplacer et de le mettre en vente avec ses équipements.

À la suite d'une publication, 18 offres ont été déposées en mairie pour son acquisition.

Avant d'ouvrir toutes les propositions, le conseil municipal décide que les biens seront attribués au plus offrant, avec une priorité accordée aux habitants de Ramecourt en cas d'égalité des offres.

Après ouverture des enveloppes :

- Le tracteur est attribué à M. Maxence Lerma pour un montant de 4 100 €.
- Le girobroyeur est vendu à M. Gwennaël Frammery pour 700 €.
- La remorque est attribuée à M. Barbe, de Saint-Pol-sur-Ternoise, pour 550 €. Celui-ci ayant également formulé une offre globale pour l'ensemble du matériel, il lui appartient de confirmer son achat. En cas de désistement, M. Maxence Lerma, présent lors de la séance, se porte acquéreur de la remorque.
- Le bac arrière est attribué à M. Laurent Richard, de Rollancourt, pour un montant de 122 €.
-

SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES

Il est décidé de reporter cette délibération à une prochaine réunion du conseil municipal.

ALARMES ET EXTINCTEURS

À la suite d'une vérification de l'ensemble des installations, plusieurs défauts ont été constatés. Un devis est donc présenté afin de procéder à la mise en conformité des équipements.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux de mise en conformité dans l'ensemble des bâtiments communaux.

REMPLACEMENT DE MME VASSEUR (AGENT DE CANTINE ET DE Garderie)

Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à assurer la continuité du service :

- Monsieur le Maire de Croisette ;
- Mme Jacintha Gaumart ;
- Mme Aimée Bridoux ;
- Mme Christelle Bouchard ;
- Mme Balis.

Actuellement, Mme Aimée Bridoux assure la garderie du matin ainsi que le service de cantine. Elle poursuivra cette mission jusqu'à la fin du mois de juin. Toutefois, du 15 au 22 juin, elle sera remplacée par deux personnes ayant candidaté au poste afin d'assurer une période d'essai.

Mme Christelle Bouchard assure quant à elle la garderie du soir.

DIVERS

Le conseil accepte la demande de M. Gallet, président du RPI, visant à bénéficier de la salle communale le jeudi après-midi. Les élèves se rendant à la piscine, cette solution permettra d'éviter la location d'un bus pour le trajet retour.

À la suite des fortes chaleurs, des gravillons ont été rapidement déposés aux abords des dos-d'âne rue d'Herlin. Certaines remarques ont été formulées concernant l'absence de signalisation. Les travaux ayant été réalisés dans l'urgence par l'entreprise, les panneaux de signalisation n'ont pu être installés que le lendemain.

Travaux de la rue d'Hesdin : Un devis complémentaire est présenté concernant des travaux supplémentaires aux abords de l'entreprise Unéal, comprenant notamment la pose d'un grillage de séparation et la création de trottoirs entre le garage de vente de voitures sans permis et BigMat.

Ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché initial.

Après discussion, l'assemblée accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux complémentaires.

Logo communal : Quatre propositions de logo destinées à identifier la commune sont présentées. Après discussion, la proposition n°4 est retenue.

Cimetière : La société Ingéo installera gratuitement un logiciel de gestion du cimetière communal.

Mme Kokocinski et Mme Lavigne seront chargées de la reprise et de l'intégration des données existantes.

Salle communale : Une convention a été signée avec l'association « La Ramecourtoise » concernant l'utilisation de la salle communale.

ATRE : Lecture est faite d'un devis proposé par l'association ATRE, d'un montant de 3 850 € par an, pour le traitement des déchets verts sur le territoire communal.

Compte tenu des travaux actuellement engagés sur le territoire communal, cette proposition n'est pas retenue dans l'immédiat mais sera réexaminée lors d'une prochaine réunion.

Mise aux normes des dos d'âne : A la suite d'une demande d'informations adressée à l'entreprise Duffroy concernant la conformité des dos-d'âne, il apparaît que ceux-ci ne respectent pas les normes en vigueur.

Ils seront donc repris afin d'être mis en conformité.

Champs de pommes de terre de M. DELEAU : Lecture est faite d'un courrier de M. Deleau indiquant qu'il a pris conscience des difficultés liées à la plantation des pommes de terre et des risques d'inondation pour le territoire communal.

Un constat a donc été établi conjointement entre la commune et M. Deleau afin de préserver les intérêts de chacune des parties.

Nouvelle adresse mail et nom de domaine : La commune dispose désormais d'un nouveau nom de domaine : mairie-ramecourt.fr. Le site internet sera quant mis en service fin juin.

Fleurissement : Certaines jardinières du village seront déplacées tandis que d'autres seront remplacées afin d'améliorer l'aménagement paysager de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.